

Quand Nice battait monnaie

À PARTIR DE 1917 ET POUR DIX ANS

Histoire



Les billets étaient imprimés sur papier couché ou papier en filigrane abeille et, pour la plupart, illustrés par l'artiste niçois Mossa.

(Photo © L'Entrelus)



C'est François Goiran, ministre de la Guerre en 1911 puis maire de Nice de 1912 à 1919, qui émit l'idée de battre une monnaie pour sauver la Côte d'Azur. (Photo Musée Massena)

Pour faire face à la pénurie d'argent durant la Première Guerre mondiale, sous l'impulsion du maire François Goiran, la Chambre de commerce de Nice s'est vue obligée de battre monnaie, dite de substitution ou de nécessité...

Entre 1914 et 1926, à cause de la guerre et de l'utilisation des métaux pour l'artillerie, la France connaît une forte pénurie de pièces de monnaie officielles. De plus, devant la désorganisation économique du pays, l'état récupère toutes les pièces d'or... et cesse de frapper monnaie. En l'espace de quelques jours, plus aucune pièce ne circule et les billets, refusés par les commerçants n'ont plus de réelle valeur. La spéculation s'enfle de façon scandaleuse. Malgré la guerre, la Côte d'Azur n'a

jamais cessé d'être fréquentée. Touristes ou militaires, envoyés en centres de repos, viennent profiter de la douceur du climat.

De la monnaie illustrée par des Niçois

Afin de conserver la réputation de terre d'accueil de la région et permettre les échanges, François Goiran, maire de Nice et la Chambre de commerce de Nice (CCI) et Alpes-Maritimes décident d'émettre une monnaie dite de « nécessité » afin de pallier le man-

que des numéraires d'état. Le 18 avril 1917, le principe est toléré par le ministère des Finances contre la garantie que, dès que la situation le permettra, la ville remboursera la somme correspondante aux bons émis (lire encadré). Le concours pour la création des bons-vignettes est remporté par Marius Simon, étudiant aux Arts Décoratifs de Nice, et l'imprimerie Robaudy de Cannes met en circulation deux millions de vignettes de 1 franc et 50 cts. Somme soumise à remboursement par le ministère des Finances au 31 décembre 1919. Lorsqu'en 1918, le besoin de numéraire de petites valeurs se fait ressentir, la CCI de Nice va, parallèlement à ses émissions de papier-monnaie, émettre des jetons-monnaie métalliques en zinc et cuivre de 5, 10 et 25 cts. Pas réellement autorisés, les jetons vont être tolérés et

Nice a récidivé avec le nissart en 2017 : un nissart valant 1 euro

acceptés dans les caisses publiques. Ils seront soumis au même principe de remboursement ! Mais, dans ses accords passés avec l'État, la ville avait mentionné « *remboursement à date sauf décision prorogeant ce délai* », clause suspensive habile, car, à la date venue, non seulement le remboursement n'est pas possible, mais il faut même recourir à une nouvelle émission !

Devant la nécessité, une seconde émission va avoir lieu le 30 avril 1920, retardant ainsi le remboursement de deux ans. Pour cette nouvelle frappe, le concours est remporté par le bureau de dessins de l'imprimerie Imbert de Grasse pour les coupures de 1 franc et Gustave-Adolphe Mossa, artiste niçois, pour celles de 25 et 50 cts. Afin d'éviter les contrefaçons, elles sont réalisées sur un papier de meilleure qualité, filigrané et comprenant un nouveau logotype en

polychromie.

Cinq émissions sur cinq ans

Mais la période est difficile et, entre 1917 et 1922, il y aura cinq autres émissions, reculant d'autant les délais de remboursement. À partir de 1922, la confiance en cette monnaie est telle qu'elle dépasse largement les Alpes-Maritimes et circule de Nîmes à Menton en passant par Marseille. À noter que Nice a récidivé avec le nissart en 2017. Le mercredi 13 décembre, la ville mettait en circulation pour une phase expérimentale 7 700 billets de cette monnaie locale. Chaque coupon d'un et cinquante nissarts – un nissart valant 1 euro –, illustré par Sylvie T, peintre niçoise, mettait à l'honneur des personnalités locales ou un emblème de la ville. Mais, c'est une autre histoire !

NELLY NUSSBAUM
magazine@nicematin.fr

Sources : Cercle numismatique de Nice et L'Entrelus, revue d'études régionales (Province Orientale - Comté de Nice).

Le temps du remboursement

Lors de la première émission de 1917, il était prévu, sur demande du trésorier de l'époque M. Giraud, que les billets porteraient un timbre représentant les armes de Nice avec la légende : Chambre de commerce de Nice. Compte tenu de la difficulté, l'opération fut suspendue. Il avait pourtant déjà été timbré 9 700 billets de 1 franc et 10 900 de 50 cts. Ils ne furent jamais mis en circulation et ont été incinérés. En 1926, la situation économique s'arrange, aussi il est temps de rembourser. Un texte de loi sort au journal officiel, le 14 janvier 1926, exigeant restitution et rembourse-

ment des vignettes et jetons-monnaie niçois avec forclusion le 1^{er} mai 1926. Outre un léger retard, accepté par la Banque de France pour quelques hameaux éloignés, notamment Roquebillière et Saint-Martin-Vésubie qui se trouvent isolés pour cause d'intempéries, la Chambre de commerce niçoise a tenu ses engagements et les délais. En 10 ans, il a été émis 17 681 760 coupures pour un montant de 12 103 440 francs. En partie détruites, les monnaies de nécessité niçoises restent des témoignages d'une période de crise. Non dénuées d'intérêt artistique, elles suscitent aujourd'hui l'intérêt des collectionneurs attachés à l'Histoire de leur ville et de leur région.



Première émission en 1917. (Photo © L'Entrelus)